



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

**Conseils de famille des pupilles de l'Etat**

**N° Spécial**

**21 septembre 2016**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 21 septembre 2016**

**Conseils de famille des pupilles de l'Etat**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS n° 2016-101	12.09.2016	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine.	3
DDCS n° 2016-102	12.09.2016	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine.	5

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**ARRETE DDCS N°2016-101 DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT DESIGNATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1 DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, en qualité de Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n°2010-014 du 9 septembre 2010 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n° 2013-50 du 25 juillet 2013 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** les arrêtés DDCS n°2014-079 du 11 août 2014, n°2015-025 du 4 mai 2015 et n°2016-016 du 5 avril 2016, portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 17 avril 2015, relative à la représentation du Conseil départemental au sein de divers organismes ;
- Vu** la lettre de l'association « Assistante Maternelle pour l'Enfance » du 10 juin 2016 présentant les membres à renouveler ou à nommer ;
- Vu** la lettre du Président de l'association « Enfance et Familles d'Adoption » du 6 juillet 2016 présentant les membres à renouveler ou à nommer ;
- Vu** la lettre de l'« Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92) du 24 août 2016 présentant les membres à renouveler ou à nommer ;
- Vu** le message électronique de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine du 6 septembre 2016 proposant la candidature d'un membre suppléant ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale,

## ARRÊTE

**Article 1** : Sont nommés ou renouvelés en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine pour une durée de six ans :

**Madame Bernadette CRESCENZO**, titulaire, membre de l'association « Enfance et Familles d'Adoption » (EFA 92) ;

**Madame Catherine VARRIOT**, suppléante, membre de l'association « Enfance et Familles d'Adoption » (EFA 92) ;

**Madame Corinne VANDER-CRUYSSSEN**, titulaire, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

**Madame Sophie SOUDY-HERICHER**, suppléante, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

**Madame Simone TOURNY**, titulaire, membre de « Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92) ;

**Madame Régine DUMONTIER**, suppléante, membre de « Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92).

**Article 2** : Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine, les conseillers départementaux désignés par délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 :

**Madame Marie-Laure GODIN**, conseillère départementale ;

**Madame Nathalie PITROU**, conseillère départementale.

**Article 3** : Est nommée membre du conseil de famille n°1, en remplacement de Madame Béatrice SEVRAY, pour poursuivre le mandat en cours jusqu'en 2019 :

**Madame Valérie LE BOURGEOIS**, suppléante, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts de Seine (UDAF 92) en remplacement de Madame Béatrice SEVRAY.

**Article 4** : Les autres dispositions de l'arrêté DDCS n°2013-50 du 25 juillet 2013 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 du département des Hauts-de-Seine, modifiées par l'arrêté DDCS n°2014-079 du 11 août 2014 et l'arrêté DDCS n°2015-025 du 4 mai 2015, demeurent inchangées. Poursuivent donc leur mandat en cours jusqu'en 2019 :

**Madame Marie-Cécile de BUYER**, titulaire, domiciliée 11 villa des Voisinoux - 92190 MEUDON, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92) ;

**Madame Béatrice COQUER**, directrice de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), en qualité de personne qualifiée ;

**Madame le docteur Danielle CHVEDER**, pédiatre, en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 5** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 12 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

Thierry BONNIER

**ARRETE DDCS N°2016-102 DU 12 SEPTEMBRE 2016 PORTANT DESIGNATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2 DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, en qualité de Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n°2010-015 du 9 septembre 2010 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n°2013-051 du 25 juillet 2013 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n°2015-026 du 4 mai 2015 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 17 avril 2015, relative à la représentation du Conseil départemental au sein de divers organismes ;
- Vu** la lettre de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine du 25 mai 2016 présentant les membres à renouveler ou à nommer ;

**Vu** le message électronique du 1<sup>er</sup> septembre 2016 de Monsieur Stéphane HUOT, directeur du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Courbevoie, confirmant sa candidature en qualité de personnalité qualifiée ;

**Vu** le message électronique du 26 août 2016 de Madame Giselle LERMIGNY, confirmant sa candidature en qualité de personnalité qualifiée ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale,

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont nommés ou renouvelés en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine pour une durée de six ans :

**Madame Véronique THEUNISSEN**, titulaire, membre de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine ;

**Madame Sylvie ODIER**, suppléante, membre de l'Union départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine ;

Monsieur **Stéphane HUOT**, directeur du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Courbevoie, en qualité de personne qualifiée ;

Madame **Gisèle LERMIGNY**, directrice du Pôle Enfance de l'association « les Papillons Blancs Rives de Seine », en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 2 :** Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine, les conseillers départementaux désignés par délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 :

**Madame Rita DEMBLON-POLLET**, conseillère départementale ;

**Madame Armelle GENDARME**, conseillère départementale.

**Article 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté DDCS n°2013-051 du 25 juillet 2013 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine et de l'arrêté DDCS n°2015-026 du 4 mai 2015 portant modification de la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine demeurent inchangées. Poursuivent donc leur mandat en cours jusqu'en 2019 :

**Madame Nahila BEDIN**, titulaire, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

**Madame Thérèse HUET**, suppléante, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

**Madame Anne ARRIGHI**, titulaire, membre de l'association « Enfance & Familles d'Adoption des Hauts-de-Seine » (EFA 92) ;

**Monsieur André GOUILLARDON**, suppléant, membre de l'association « Enfance & Familles d'Adoption des Hauts-de-Seine » (EFA 92) ;

**Madame Magali FAUQUE**, titulaire, membre de l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance (ADEPAPE 92) ;

**Madame Josette REGNIER**, suppléante, membre de « l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92).

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 12 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

Thierry BONNIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>